

Mythologie, Lyon, 1612 - X [143] : De Mome [et conclusion]

Auteur(s) : Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur)

Collection Mythologia, Francfort, 1581 - Livre X

Ce document est une traduction de :

[Mythologia, Francfort, 1581 - X \[143\] : De Momo \[et conclusion\]](#)

Collection Mythologia, Venise, 1567 - Livre X

Ce document est une transformation de :

[Mythologia, Venise, 1567 - X \[137\] : De Momo \[et conclusion\]](#)

Collection Mythologie, Paris, 1627 - Livre X

[Mythologie, Paris, 1627 - X \[143\] : De Mome \[et conclusion\]](#) est une révision de ce document

Collection Mythologie, Lyon, 1612 - Livre IX

[Mythologie, Lyon, 1612 - IX, 20 : De Mome](#) a pour résumé ce document

Informations sur la notice

Auteurs de la noticeÉquipe Mythologia

Mentions légales

- Fiche : Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Images : Münchener DigitalisierungsZentrum (MDZ).

Citer cette page

Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur), *Mythologie*Lyon, 1612 - X [143] : De Mome [et conclusion], 1612

Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Mythologia/items/show/6814>

Présentation du document

PublicationLyon, Paul Frellon, 1612

ExemplaireMünchener DigitalisierungsZentrum (MDZ): exemplaire d'Augsburg,
Staats- und Stadtbibliothek -- 4 Alt 76
Formatin-4
Langue(s)Français
Paginationp. [1121]-[1122]
Illustrationaucune

Des dieux, des monstres et des humains

Entités mythologiques, historiques et religieuses[Momus](#)

Notice créée par [Équipe Mythologia](#) Notice créée le 06/09/2019 Dernière
modification le 25/11/2024

res commandemens de leurs parens. Que s'ils portent plus d'honneur & de reuerence à leurs parens qu'à Dieu, ils sentiront finalement que Dieu venge seueremēt les forfaits des iniques & mal-viuans. car quoi qu'il tarde nul meschant ne demeure impuni.

De Sphinx.

CÉ qu'ils ont escript de Sphinx tēdoit pour exhorter vn chascun à prendre en gré sa condition, & la supporter patiemment, veu que tout l'estat de la vie humaine est fort inconstāt, attendu que c'est la condition de l'homme d'estre sujet à mille pauuretez, & qu'il est force que bon gré mal-gré chascun souffre & tolere la vacation à laquelle il est appellé. & pour dire en vn mot, il faut necessairemēt que tous hommes vivent sagement selon leur condition; ou bien, s'ils ne le scauent faire, & ne la peuuent vaincre par patience, qu'ils soient en fin par elle mesme gourmandez & vaincus, & tombent en toutes les miseres du monde.

De Nemesis.

AV reste quād ils ont voulu mōtrer que chose aucune n'est point tant agreable à Dieu, ni tant duisible à la vie humaine, que de se comporter sobrement & avec moderation d'esprit en quelque estat qu'on se rencontre, heureux ou non, ils ont inuenté plusieurs fables pour exhorter leur posterité à supporter courageusement toutes traueses & rencontres calamiteuses. Mais parce qu'il s'en trouue qui prennent bien en gré leurs aduersitez, qui ne peuuent neantmoins vser modestement de leur prosperité, ils ont forgé vne Nemesis fille de Iustice, tres-venerable Deesse, pour chastier ceux qui deuenus trop orgueilleux & insolēts de l'heureux succez de leurs affaires, ne pourroient à cause de leur fierté compatir avec personne: laquelle est tousiours prompte & appareillée pour mettre en execution les commandemens des Dieux alencontre des hautains & superbes.

De Mome.

FInalement ils ont enseigné qu'il ne se fault point affliger si quelque enuieux & mal-vueillant vient à blasmer ce que nous aurons fait avec humanité, prudence, pieté & selon le droict: cōme ainsi soit que Dieu mesme ne peult si biē agreer aux hōmes, que beaucoup de profanes ne trouuent à redire en ses gr̃utes, puisque ce mome fait mestier & profession de les controller. Nous ne deuons point nous soucier en quelle reputation les fols, les enuieux & mordans nous tiennent, pourueu que nous aions ce tesmoignage en nos cōsciences, d'auoir bien vescu, & mieux fait que peut estre ne scautoient faire ceux qui trouvent tant à mordre és actions & labeurs d'autrui.

BBB

Or si les bien-vueillans & de bñe volonté pueñt recueillir quelque plaisir & prouffit de ces miens travaux, ils en doibuent premièrement rendre grâce à nostre souverain Seigneur & Sauveur IESUS CHRIST, de qui procedent tous bons conseils & loüables entreprises à l'aide & suscitation duquel j'ai, comme ie croi, descouvert presque toutes les fallaces & mysteres abusifs de l'antique religion. Puis après en scauoit bñ gré à quelques Seigneurs & Dames illustres de ce royaume, qui pour le desir que long temps ils auoient de lire ces doctes & plaisans discours en langue intelligible à nostre nation, & pour l'autorité qu'ils ont sur moi, qui me fert de commandement, m'ont induit à les communiquer en faueur de tous ceux qui voudront estre si courtois que les favoriser d'un œil bening & gracieux. Je confesse librement que si l'autorité de telles personnes ne m'eust sollicité, ie n'eusse iamais fait naistre en lumiere cette mienne traduction, tant pour euitter les calomnies des mal-vueillans, que pour y adiouter aussi quelque chose. car qui m'empesche de le pouuoir amender tous les iours? Mais j'ay fait conscience de refuser l'accomplissement de leur desir & volonté. Je recois doncques vn singulier cōtētement d'auoir mis fin à si bel ceuvre pour la cōmodité de ceux qui desirēt conoistre les industrieuses inuentions des anciēns concernans la probité, esquelles ils trouueront beaucoup d'institutions nō du tout esloignees de la sainteté & integrité de la religion Chrestienne. Car il est aisé de iuger par le contenu des fables en general, que les anciens Grecs ont enuelopé sous leurs fabuloseitez les saintes loix diuinement donnees aux saints peres deuant la venue du Messie. Et qui oseroit constāment nier que les loix dōnees aux Hebreux sous l'ancien Testamēt n'aient esté transportees en Egypte, & d'Egypte en Grece? veu que principalement les Grecs enseignoient iadis sous des fables la theologie & philosophie qu'ils auoient appris des Egyptiens? Car iagoit que par la malice des meschans, ou des diables, ou des ignorans de la verité, la chose ait esté profanee & cōuertie au detrimēt des nations qui ont adoré ce qu'elles ne conoissoient pas: si est-ce que les sages anciēns dōnerent iadis telles traditions aux hommes de leur temps, pour les induire, & par mesme moien toute leur posterité, à sainteté de vie, seruite & crainte de Dieu, à probité, foi, iustice, & innocence.

Voila ce que nous auons peu selon la capacité de nostre entendement recueillir de nos estudes & labours continuels, & que les anciens Philosophes & Poetes ont enseigné par plusieurs inuentions & discours fabuleux.

F I N.

REPER